

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 21 mars 2018, a été adopté le règlement no 249 ayant pour titre « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Basques en matière de transport collectif de personnes ». Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 4^e jour du mois de juillet 2018.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques